

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal lundi 08 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 08 novembre à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique par convocation du maire Monsieur Thomas BARDY ;

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Gisèle Froc, 1^{ère} adjointe, Nicolas Hardel, 2^{ème} adjoint, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Jérémy Ginguéné, Jérôme Lemarié, Alicia Plouhinec, Olivier Simon, Céline Thomas.

Excusé: Pascal Peurois

Secrétaire : Aline Beusquart

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du lundi 06 septembre 2021, il est adopté à l'unanimité.

Affaires inscrites à l'ordre du jour:

1° Recensement de la population 2022: nomination d'un coordinateur communal et recrutement d'un agent recenseur

2° Recensement population 2022 – Rémunération agent recenseur

3° Recensement population 2022 – frais de déplacement agent recenseur

4° Budget commune: débat d'orientation budgétaire – exercice 2022

5° Colis de Noël 2021: préparation de la liste des bénéficiaires et définition du montant alloué

6° Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Féés: rapport d'activité – exercice 2020

7° Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil: rapport d'activité – exercice 2020

8° Questions diverses:

☞ Prochain conseil municipal, lundi 06 décembre 2021 ou 03 janvier 2022

☞ Bulletin de fin d'année: Commission à créer, Aline centralise les articles en attendant

☞ Commémoration du 11 novembre 2021 à 11h00

☞ Vœux du Maire le vendredi 07/01/2022 de 19h00 à 21h00 respect des mesures sanitaires requis, passe-sanitaire requis.

☞ Décoration de Noël, Doodle pour la date 20/11-27/11 ou le 04/12. Nacelle à prévoir



Recensement de la population 2022 : nomination d'un coordinateur communal et recrutement d'un agent recenseur

Monsieur le Maire:

- ☞ Rappelle le recensement de la population de la commune d'Arbrissel qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.
- ☞ Informe qu'il a été procédé à la nomination d'un coordinateur communal (il sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement) et au recrutement d'un agent recenseur (collecte des bulletins auprès de chaque foyer). Il s'agit de l'agent administratif 2^{ème} classe.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ☞ Décide:
 - ↗ le recrutement d'un agent recenseur aux fins de collecte du recensement.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute les démarches s'y affèrent.



Objet n°2021 11 02 : Recensement population 2022 – Rémunération agent recenseur

Monsieur le Maire:

- Informe que la commune percevra, au titre de l'exercice 2022, une dotation forfaitaire de recensement population de 541.00 € destinée à participer aux frais de rémunération et de fonctionnement inhérents à la préparation et la réalisation du recensement de la population.
- Propose de fixer la rémunération de l'agent recenseur de la façon suivante:
 - 1.40 € par bulletin individuel
 - 1.00 € par feuille de logement
 - Forfait 150.00€ (tourné de repérage + distribution lettre d'information)
 - 60 € par séance de formation (soit 120 € pour les deux matinées)
 - Une prime de 200.00 € est attribuée pour un retour minimal de 95.00% des formulaires
 - La prise en charge des cotisations patronales

Après avoir délibéré, le conseil municipal:

- Décide de rémunérer de la façon suivante l'agent recenseur:
 - 1.40 € par bulletin individuel
 - 1.00 € par feuille de logement
 - Forfait 150.00 € (tourné de repérage + distribution lettre d'information)
 - 60.00 € par séance de formation (soit 120.00 € pour les deux matinées)
 - Une prime de 200.00 € est attribuée pour un retour minimal de 95.00% des formulaires
 - La prise en charge des cotisations patronales
- autorise Monsieur le Maire à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2021 11 03 : Recensement population 2022 – frais de déplacement agent recenseur

Monsieur le Maire:

- Informe le conseil municipal que l'agent recenseur devra utiliser son véhicule personnel en vue de parcourir la campagne d'Arbrissel
- Conformément à l'arrêté du 26 août 2008, fixant les taux d'indemnités kilométriques, propose d'indemniser les frais kilométriques inhérents à la collecte des bulletins du recensement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- Approuve l'indemnisation des frais kilométriques de l'agent recenseur et ce conformément à l'arrêté du 26 août 2008, fixant les taux d'indemnités kilométriques.
- autorise Monsieur le Maire à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2020 11 04 : Budget commune : débat d'orientation budgétaire – exercice 2022

Monsieur le Maire:

☞ rappelle:

↗ la délibération du 02 novembre 2020 (objet n°2020_11_5),

☞ informe que le débat d'orientation budgétaire a pour objectif d'informer le conseil municipal sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer son choix de vote du Budget Primitif, de définir les orientations générales de l'exercice et d'envisager les engagements pluriannuels.

☞ présente l'article L 2312-1 du CGCT, relatif au débat d'orientation budgétaire. Même si le nombre d'habitants de la commune ne nous l'impose pas, il permet une meilleure préparation du budget primitif de la commune – exercice 2021. Il n'a pas de caractère décisionnel et ne saurait engager juridiquement le maire par une prise de position de l'assemblée lors de ce débat.

Les choix retenus sont encadrés d'une part par les conséquences de la loi de Finances qui détermine les concours de l'Etat et d'autre part par la croissance de notre commune.

☞ propose à l'assemblée de déterminer les besoins en investissements de la commune – exercice 2022. Ceux-ci seront réévalués après la clôture du compte administratif.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

☞ définit la liste des investissements à étudier – exercice 2022 tels que présentés comme suit:

- Mise en accessibilité du cimetière (enrobés).
- Mur cimetière
- Mise en place de candélabres route de la chapelle / trottoir
- Curage étang
- Faïence toilettes publics
- Outils techniques (taille haie, tondeuse, karcher)
- Déplacement luminaire hameau de la Noë
- Création de ralentisseurs route de Retiers
- Candélabres adhésion au SDE35
- Aménagement de la place de l'Eglise et de la rue de l'Eglise et changement du réseau d'eau pluviale (obsolète) : choix d'un architecte.
- Création d'un trottoir route de Retiers, avec effacement des réseaux entre le n°37 et n°47
- Création d'un trottoir route de Martigné
- Réfection de l'atelier technique
- Travaux intérieurs de l'église

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2021 11 05 : Colis de Noël 2021 : préparation de la liste des bénéficiaires et définition du montant alloué

Monsieur le Maire :

- ☞ rappelle au Conseil Municipal les conditions d'éligibilité aux fins des colis de Noël,
- ☞ présente la liste des administrés concernés par ce dispositif (23 personnes),
- ☞ propose d'offrir des colis d'une valeur de 33 € par personne soit un budget de 759.00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☞ Décide l'attribution des colis de Noël pour les personnes domiciliées sur le territoire de la commune et âgées d'au moins 70 ans au 31 décembre 2021,
- ☞ Approuve la liste des administrés concernés par ce dispositif,
- ☞ Décide d'attribuer une valeur de 33 € par colis et par personne soit un budget de 759.00 €
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2021 11 06 : Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Féés : rapport d'activité – exercice 2020

Monsieur le Maire:

☞ Vu l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, présente:

- le rapport d'activité de la Communauté de Communes
« Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Féés » - exercice 2020

Madame THOMAS Céline interpelle sur le service disponibilité mobilité / transport à la demande ce service est vraiment intéressant et bien fait.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

☞ approuve:

- le rapport d'activité de la Communauté de Communes
« Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Féés » - exercice 2020

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toute les démarches y afférentes.



Objet n°2021 11 07 : Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil : rapport d'activité – exercice 2020

Monsieur le Maire

☞ présentent le rapport d'activité du syndicat des Eaux de la Forêt du Theil – exercice 2020

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

☞ approuve le rapport d'activité du syndicat des Eaux de la Forêt du Theil – exercice 2020

☞ autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2021 11 08 : Questions diverses

- Prochain conseil municipal, lundi 06 décembre 2021 ou 03 janvier 2022
- Bulletin de fin d'année : Commission à créer, Aline centralise les articles en attendant
- Commémoration du 11 novembre 2021 à 11h00
- Vœux du Maire le vendredi 07/01/2022 de 19h00 à 21h00 respect des mesures sanitaires requis, passe-sanitaire requis.
- Décoration de Noël, Doodle pour la date 20/11-27/11 ou le 04/12. Nacelle à prévoir

Le secrétaire,
Aline BEUSQUART

Le Président,
Thomas BARDY

Les membres du Conseil Municipal

V. BERTIN

G. FROC

J. GINGUENÉ

N. HARDEL

J. LEMARIÉ

A. PLOUHINEC

O. SIMON

C. THOMAS